

**PROCES-VERBAL INTEGRAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 28 janvier 2019 à 20 heures  
sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, Maire**

Nombre de conseillers élus : 29      Conseillers en fonction : 29      Conseillers présents : 19 (7 procurations)

**Etaient présents :** Lucienne GILG, Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS, Nathalie GARBACIAK, Stéphanie GUIMIER, Jean Jacques KNOPF, Claude WEIL, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, François LARDINAIS, Nathalie VAN THOM, Christophe FURST, Eric LACHMANN, Véronique BRUDER, Benoît GSELL, Christian JAEG, Guy RIEFFEL, Marie-Paule MULLER.

**Membres absents excusés :** Bruno LEFEBVRE (procuration à Lucienne GILG), Sonia JEHL (procuration à François LARDINAIS), Elisabeth DE MONTIGNY (procuration à Stéphanie GUIMIER), Anne-Marie GINTZ (procuration à Nathalie GARBACIAK), Frédéric OSTERTAG (procuration à Jean-Jacques KNOPF), Florence SCHWARTZ (procuration à Véronique BRUDER), Etienne MARTIN (procuration à Benoît GSELL), Marie-Claude PARON.

**Membres absents :** Bernard BOUTONNET, Tania MUHLMAYER.

**Assistaient en outre :** MM. Vincent SCHULTZ, DGS, Samuel KLEIS responsable des services techniques.

**ORDRE DU JOUR**

**I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

- A. Désignation du secrétaire de séance**
- B. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018**
- C. Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de compétence**
- D. Communiqués du Maire**

**II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**A. Domaine et patrimoine**

- 1. Cessions de terrains à M. Christophe WOLFF et à M. et Mme Benoit, Quai des Chargeurs.
- 2. Compromis de vente d'une partie de la propriété sise 13 rue du Général de Gaulle (maisons Reibel).
- 3. Acquisition de l'ancienne agence du Crédit Mutuel, 1 place de la République.

**B. Rapports de commissions**

## **I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

### **A. Désignation du secrétaire de séance**

**Vu** l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**vu** l'article 12 du règlement intérieur du Conseil Municipal,

**le Conseil Municipal, désigne** comme secrétaire de séance, Mme Véronique BRUDER.

**Adopté à l'unanimité.**

### **B. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018**

**Le Conseil Municipal,**

**après** en avoir délibéré,

**approuve** le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018.

**Adopté à l'unanimité.**

### **C. Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de compétence**

Déclarations d'intention d'aliéner - renonciation au droit de préemption :

- M. et Mme Gilbert MULLER pour un local commercial sis 18 rue du Général de Gaulle,
- M. et Mme Yvon BECHT et la SCI Le Lion d'Or pour un immeuble sis 11 rue du 1<sup>er</sup> Décembre,
- M. et Mme Antoine LOEB pour une maison d'habitation sise 1 quai des Chargeurs,
- SCI IPSY pour une maison d'habitation sise 18B rue de Sélestat,
- Consorts MARX pour une maison d'habitation sise 12 rue de Lisbonne,
- M. et Mme Patrick GARBACIAK pour une maison d'habitation sise 3 rue de Westhouse,
- M. et Mme Yves SCHEER pour un terrain à bâtir 13 rue de Sélestat,
- Mme Marie KRETZ pour une maison d'habitation sise 7 rue du Feldgiessen,
- M. et Mme Roland KALMS pour un terrain à bâtir 4A avenue de la Gare,
- M. et Mme Michaël LANDMANN pour une maison d'habitation sise 37 rue Rohan.

### **D. Communiqués du Maire**

**Procédure de reprise de concessions :**

Depuis le 28 octobre 2018, la ville de Benfeld a engagé une procédure de reprise des tombes abandonnées au cimetière de Benfeld. Cette procédure dure un peu plus de 3 ans. Les tombes concernées sont pourvues d'un panneau indiquant la procédure de reprise.

Les personnes connaissant les concessionnaires ou ayants droits sont invitées à donner toute information à la Mairie de Benfeld.

**Marché public :**

Dans le cadre de la consultation effectuée sous forme de MAPA pour les travaux de réfection de murs historiques et divers travaux de gros œuvres, l'offre de l'entreprise ZENNA Bâtiment, 67 rue de Tiefenbach 68920 WINTZENHEIM, a été retenue pour un montant de 26 386 € HT.

## **Subvention :**

Dans le cadre du projet de vidéoprotection au centre-ville de Benfeld, une subvention représentant 40 % du coût des travaux, soit 16 730 €, a été accordée par l'Etat au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

## **Invitations diverses et dates à retenir**

Le Maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Mercredi 30 janvier à 20h à la salle des fêtes : **Grand Débat National**
- Vendredi 1<sup>er</sup> février à 20h à la médiathèque : **Rencontre littéraire** pour le livre Hildegarde de Bingen par Léo Henry
- Samedi 2 février à 19h30 à la salle des fêtes : **Soirée potée alsacienne** animée par DJ Fred organisée par la Laurentia
- Mardi 5 février à 20h à la mairie : **Commission cadre de vie**
- Vendredi 8 février de 17h à 20h30 au cercle catholique : **Don du sang** de l'EFS
- Vendredi 8 février à 19h à la salle des fêtes : **Soirée après-ski**, organisée par l'école Briand et l'APEB
- Vendredi 15 février de 18h30 à 23h au complexe sportif : **Family Game (tournoi de bad + animations, gratuit. Buvette et restauration)**
- Mardi 19 février à 19h à la mairie : **Commission communication**
- Mercredi 20 février à 18h à l'Hôtel de Ville : **Commission centre-ville**
- Jeudi 21 février à 20h à l'Hôtel de Ville : **Commissions réunies**

## **II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **A. Domaine et patrimoine**

#### **1. Cessions de terrains à M. Christophe WOLFF et à M. et Mme BENOIT, quai des Chargeurs.**

M. Jean-Marc SAAS, Adjoint, expose que M. Christophe WOLFF, domicilié 2 faubourg du Rhin, a sollicité la Commune pour l'acquisition d'un terrain communal d'environ 70 m<sup>2</sup> jouxtant sa propriété (en orange sur le plan de l'annexe 1) cadastré section AD, parcelle 119 et qui relève du domaine privé de la Commune.

Suite à une remarque de M. Christian JAEG, il est précisé qu'en raison de la présence d'un réseau d'eau et d'un réseau d'assainissement sur ce terrain, le SDEA a été consulté et a émis un avis favorable à cette cession sous réserve de prévoir les dispositions suivantes :

- interdiction de construction et de plantation sur l'emprise du réseau (servitude),
- en cas d'intervention sur le réseau, aucune réfection ne sera prise en charge.

Par ailleurs, M. et Mme Jean-Marie BENOIT, domiciliés 3 quai des Chargeurs, sollicitent également l'acquisition d'une partie, de l'ordre de 12 m<sup>2</sup>, de la parcelle 119 (en bleu sur le plan de l'annexe 1).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre une décision de principe de cession de ces parcelles,

- de fixer le prix de cession à 6 300 € par are (soit 4 410 € pour une superficie de 70 m<sup>2</sup>) pour la partie à céder à M. Christophe WOLFF compte tenu de la servitude qui grèvera le terrain,
- de fixer le prix de cession à 9 450 € l'are (soit 11 134 € pour une superficie de 12 m<sup>2</sup>) pour la partie à céder à M. et Mme BENOIT, étant donné qu'aucune servitude n'est prévue.

Il est précisé que les frais d'arpentage et de Notaire seront à la charge des acquéreurs.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,**

**émet** un avis favorable pour ces cessions.

**Adopté à l'unanimité** (2 abstentions, MM. Benoît GSELL et Christian JAEG).

## **2. Cession partielle de la propriété sise 13 et 15 rue du Général de Gaulle (maisons Reibel) portée par l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace**

M. Jean-Jacques KNOFF, Adjoint, expose qu'en 2016, dans le cadre du projet de requalification du centre-ville, par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, la commune a préempté cette propriété afin de créer les places de stationnement nécessaires à la redynamisation du centre-ville.

A cet effet, il était envisagé la démolition de l'immeuble d'habitation à l'arrière de la propriété. Préalablement à l'acquisition par la Ville, l'Architecte des Bâtiments de France avait donné un avis favorable dans ce sens.

Ainsi, conformément à ce qui était prévu initialement, un permis de démolir a été déposé en juin 2018. Celui-ci a fait l'objet d'un avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France au motif qu'il s'agit de bâtiments remarquables méritant d'être restaurés.

Il y a quelques mois, un investisseur a proposé à la Ville le rachat des maisons de cette propriété afin de les restaurer pour créer des logements et conserver le local commercial au droit de la rue.

Dans l'objectif de concilier la création de places de stationnement et la restauration du patrimoine, il est proposé au Conseil de se prononcer sur une proposition de vente partielle de la propriété selon le plan ci-joint.

La proposition consiste à céder le bâti (lot A de 316 m<sup>2</sup>) ainsi qu'un terrain permettant la création de 4 places de stationnement sur domaine privé (lot C de 58 m<sup>2</sup>). Une cinquième place de parking est prévue sur le lot A. Le cheminement d'accès et l'arrière de la propriété resteraient propriété de la Ville et permettraient la création d'un parking de onze places environ (lot B de 450 m<sup>2</sup>).

Les conditions du projet de compromis de vente sont les suivantes :

- Prix de cession de 150 000 €.
- Engagement de l'acheteur de créer cinq places de stationnement sur la partie privative.
- Servitude de passage souterrain de canalisation et réseaux aux fins d'assurer la desserte des parcelles cédées ne disposant pas d'accès sur la rue du Général de Gaulle.

- Servitude de passage à pied ou en véhicule aux fonds cédés.
- Inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des façades et des toitures des deux bâtiments. Les démarches afférentes à cette inscription seront faites par l'acquéreur et à ses frais. Une fois le dossier constitué, il sera remis à la Ville, chargée de le déposer à l'autorité compétente en vue de l'obtention de l'inscription.
- Le compromis de vente est prévu sous la condition suspensive que les anciens propriétaires et l'acquéreur évincé lors de la préemption pour la Ville renoncent à leur droit de rétrocession.
- L'acquéreur autorise la Commune à ses frais à mettre en place un dispositif de sécurisation des bâtiments dans l'attente de leur rénovation.

M. le Maire souhaite que le parking puisse être réalisé rapidement et à cet effet que les démarches soient engagées dès la signature du compromis de vente.

Il précise en outre que cette proposition de cession n'est nullement influencée par la pétition en faveur de la sauvegarde des deux maisons ayant soi-disant recueillie 1800 signatures et pilotée par le Rassemblement National. « Je n'ai pas pour habitude de suivre les positions de ce parti » a-t-il conclu.

L'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF Alsace) est actuellement propriétaire de ce bien au titre d'un portage au bénéfice de la Ville de Benfeld. En cas d'avis favorable du Conseil Municipal, le Conseil d'Administration de l'EPF Alsace délibèrera sur cette cession le 29 mars prochain.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juillet 2015, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'EPF d'Alsace pour l'acquisition du bien suivant, situé à BENFELD, 13 et 15 rue du Général de Gaulle :

Figurant actuellement au cadastre :

Section	N° cadastral	Lieudit - Adresse	Surface
AB	26	13 rue du Général de Gaulle	00ha08a24ca

Vu la convention pour portage foncier signée en date du 13 octobre 2015 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, pour une durée de cinq (5) ans, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien,

Vu l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace en date du 14 décembre 2015,

Vu la convention de mise à disposition du bien du 17 décembre 2015,

Vu l'arrivée du terme de la convention le 14 décembre 2020,

Vu le procès-verbal d'arpentage provisoire du 21 janvier 2019 du cabinet de Marie SIMLER et Associés, résidence le Cardinal, 3D, rue du Château, divisant la parcelle section AB numéro 26 en trois (3) parcelles distinctes désignées provisoirement de la manière suivante :

- section AB numéro provisoire A/26 d'une superficie de trois ares et seize centiares (00ha03a16ca),
- section AB numéro provisoire B/26 d'une superficie de quatre ares cinquante centiares (00ha04a50ca),
- et section AB numéro provisoire C/26 d'une superficie de cinquante-huit centiares (00ha00a58ca).

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré :**

- **demande** à l'EPF d'Alsace de procéder à la cession partielle et anticipée du bien porté, à concurrence de :
  - la partie bâtie se composant de deux bâtiments, provisoirement désigné sous le terme « lot A » figurant au cadastre sous section AB numéro 26p d'une superficie de trois ares et seize centiares (00ha03a16ca),
  - et de la partie non bâtie, provisoirement désignée sous le terme « lot C » figurant au cadastre sous section AB numéro provisoire 26p d'une superficie de cinquante-huit centiares (00ha00a58ca),à détacher de la parcelle cadastrée section AB numéro 26 d'une superficie de huit ares et vingt-quatre centiares (00ha08a24ca),  
au prix global de 150.000,00 € (cent cinquante mille euros) au profit de Monsieur Jean-Marc GAUCHE et Madame Isabelle MAURIER demeurant à ECKWERSHEIM (67550), 21 rue du Général Leclerc, ces derniers envisageant d'effectuer des travaux mais n'envisageant pas de changer la destination des biens.
- **autorise** l'EPF d'Alsace à signer un avant-contrat et l'acte de vente définitif, sous la condition notamment que l'acquéreur s'engage à réaliser cinq places de stationnement sur les biens acquis.
- **autorise** l'EPF d'Alsace à constituer une servitude de passage souterrain de canalisations et réseaux (eau, électricité, gaz, assainissement, télécommunications et autres réseaux divers) et une servitude de passage à pied ou en véhicule à toute heure du jour et de la nuit, à la charge de la parcelle cadastrée section AB numéro provisoire B/26 (fonds servants) et au profit du bien vendu soit les parcelles section AB numéros provisoires A/26 et C/26 (fonds dominant). L'emprise de cette servitude est matérialisée en teinte verte au plan ci-annexé.
- **charge et autorise** M. le Maire, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

**3. Acquisition de l'ancienne agence du Crédit Mutuel, 1 place de la République.**

M. Claude WEIL, Conseiller Municipal délégué, présente ce point.

Depuis le 28 novembre dernier, l'agence du Crédit Mutuel Région de Benfeld est établie 6 rue de Belgique, dans le parc d'activités des Nations.

Par courrier du 4 décembre dernier adressé à M. le Maire, M. Jean-Marc REINBERGER, Président du Conseil d'Administration de l'agence, écrit :

*" Monsieur le Maire,*

*En date du 28 novembre nos salariés et nos clients ont pu prendre possession de notre nouveau siège social situé au 6 rue de Belgique dans la ZAC des Nations.*

*Faisant référence à nos divers entretiens, je vous confirme que nous sommes disposés à mettre en vente notre bâtiment du centre-ville de Benfeld.*

*Dans leur réflexion sur l'avenir de cet immeuble nos élus ont bien voulu prendre en compte les aspirations de la municipalité de Benfeld qui dans le cadre du réaménagement actuel du*

*centre-ville semble vouloir privilégier l'installation d'un restaurant en lieu et place de notre établissement.*

*Tenant compte également du fait que nos sociétaires originaires de Benfeld ont contribué au financement de ce bâtiment, les élus ont décidé de vous en proposer l'acquisition pour le prix net de 350 000 € (trois cent cinquante mille euros) ce qui vous permettra d'en maîtriser la destination.*

*Nous avons été sollicités par plusieurs parties intéressées mais n'avons pas donné suite pour les raisons précitées, mais afin de nous permettre une bonne gestion de ce dossier nous souhaitons avoir une réponse pour le 15 février au plus tard.*

*Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et dans cette attente, vous prions d'agréez nos meilleures salutations".*

Le bâtiment est composé d'un sous-sol de 100 m<sup>2</sup> environ, du rez-de-chaussée d'une superficie d'environ 170 m<sup>2</sup>, d'un 1<sup>er</sup> niveau de 130 m<sup>2</sup> environ et d'un étage sous comble de 80 m<sup>2</sup>.

L'acquisition de ce bien par la Ville permettrait effectivement d'en maîtriser davantage la destination, estime M. le Maire qui souhaite qu'un restaurateur puisse s'installer. Si la Ville n'achète pas ce bien, le Crédit Mutuel le vendra au plus offrant, ce qui ne correspondra pas forcément à ce que nous souhaitons développer au centre-ville.

Afin de pouvoir délibérer sur ce point, le service du Domaine a été saisi pour l'évaluation de la valeur vénale du bien et s'est rendu sur site le 22 janvier dernier.

Bien que les conclusions de cette évaluation ne soient pas encore connues, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre d'ores et déjà un avis sur ce projet d'acquisition. La décision définitive fera l'objet d'une autre délibération après réception de l'estimation de la valeur du bien par le service du Domaine et par une agence immobilière.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,**

**émet un avis favorable à cette acquisition.**

**Adopté à l'unanimité.**

#### **D. Rapports de commissions**

**Mme Lucienne GILG, Adjointe**, rend compte de la réunion de la commission cadre de vie du 10 janvier 2019 :

- Projet de protection des espaces naturels : un constat de l'évolution du paysage du Ried et des zones de prairies a été effectué. Différentes propositions ont été évoquées tels que : la valorisation des zones humides et l'entretien des sentiers forestiers.

Le détail de cette étude est disponible en Mairie, ce travail a été réalisé par notre spécialiste en la matière François LARDINAIS que je remercie chaleureusement.

- Installation de nichoirs : dans un premier temps la mise en place se fera dans le parc de la Villa Jaeger.

- Projet d'un verger communal : des pommiers à hautes tiges, variétés anciennes, seront plantés sur un terrain à la sortie de Benfeld en direction du plan d'eau.

**Mme Mona PAJOLE, Adjointe**, rend compte de la réunion du 11 décembre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Secours d'urgence : sur l'année 2018, 31 secours d'urgence qui ont été accordés, pour un montant de 4 021,60 € (17 bons alimentaires, 9 secours pour charges locatives et 5 autres).

Les frais de chauffage sont souvent à l'origine de difficultés financières des personnes sollicitant des secours financiers et ce en raison d'une mauvaise isolation thermique dans les logements sociaux. Les élus solliciteront les bailleurs sociaux concernés pour qu'ils engagent des travaux d'isolation.

- Acceptation de dons : 2 539,31 € de dons et remboursement ont été acceptés.

- Débat d'orientation budgétaire 2019 :

En ce qui concerne le logement d'urgence évoqué lors des précédentes séances, il s'avère qu'il s'agit d'une compétence de l'Etat et qu'en conséquence, le Président suggère que le CCAS investisse plutôt dans la rénovation et l'amélioration des équipements de la Résidence pour Personnes Agées du ressort du CCAS.

D'autant que la Ville de Benfeld dispose d'un gîte à la Villa Jaeger qui est finalement très peu occupé. Celui-ci pourra donc être mis à disposition en cas de nécessité à caractère d'urgence.

S'agissant de la RPA, les besoins ont été analysés avec le personnel, les résidents et l'association "Les amis des aînés". Pour M. le Président, il s'agit de mobiliser les moyens relativement conséquents dont dispose actuellement le CCAS pour améliorer et moderniser la résidence et faire face aux années à venir. Il conviendra, à cet effet, de définir avec DOMIAL, propriétaire du bâtiment, les orientations d'investissement.

M. Pierre LINDECKERT évoque l'épicerie solidaire dont il a été question lors des dernières réunions. Il indique que beaucoup de personnes ne la fréquentent plus car les denrées proposées ne correspondent pas à leurs attentes. Il propose donc la création d'une épicerie mixte dont les tarifs seraient réduits pour les bénéficiaires de l'épicerie solidaire. L'épicerie PAPRIKA à Sélestat est un établissement de ce type. Il conviendrait également de pouvoir créer une cuisine sur le même site afin de pouvoir organiser des ateliers cuisine, car souvent, les bénéficiaires ne savent pas cuisiner.

M. le Président propose que M. LINDECKERT élabore un projet dans ce sens avec CARITAS. En outre, il souhaite que si ce projet voit le jour, celui-ci s'implante au centre-ville.

- Loyers 2019 de la RPA : les loyers en vigueur sont maintenus à leur niveau pour 2019.

### **E. Question du groupe " Une nouvelle dynamique pour Benfeld "**

M. Benoît GSELL expose la question suivante :

1) quelle est la hausse totale en % (toutes collectivités ou lignes confondues) depuis 5 années :

- De la taxe d'habitation



- De la taxe sur les propriétés foncières bâties
- De la taxe sur les propriétés foncières non bâties
- De la taxe d'équipement.

En réponse, M. le Maire communique les informations suivantes :

Taxe d'habitation	Taux d'imposition		
	Commune	Intercommunalité	Département
2018	16,96	7,59	
2017	16,79	7,59	
2016	16,62	7,59	
2015	16,46	7,59	
2014	16,46	7,59	
2013	16,46	7,59	
Evolution 2018/2013	+ 3 %	0	

Taxe foncier bâti	Taux d'imposition		
	Commune	Intercommunalité	Département
2018	13,36	5,41	13,18
2017	13,23	5,41	13,18
2016	13,10	5,41	13,18
2015	12,97	5,41	13,18
2014	12,97	5,41	11,60
2013	12,97	5,41	11,60
Evolution 2018/2013	+ 3 %	0	+ 13,6 %

Taxe foncier non-bâti	Taux d'imposition	
	Commune	Intercommunalité
2018	59,11	18,86
2017	58,53	18,86
2016	57,95	23,33
2015	57,38	23,33
2014	57,38	23,33
2013	57,38	23,33
Evolution 2018/2013	+ 3 %	- 19 %

Cotisation foncière des entreprises	Taux d'imposition	
		Intercommunalité
2018		23,05
2017		23,05
2016		22,72
2015		22,72
2014		22,72
2013		22,72
Evolution 2018/2013		+ 1,45 %

2) Quel est le nombre de chômeurs sur Benfeld, par année, depuis les 5 dernières années (2018 – 2017 – 2016 – 2015 – 2014) ?

M. le Maire indique que depuis plusieurs années, les services de Pôle Emploi ne communiquent plus aux communes les statistiques relatives aux demandeurs d'emplois. Il communique des statistiques concernant le bassin d'emploi de Sélestat auquel est rattaché Benfeld :

- Demandeurs d'emploi / évolution sur 1 an : - 2,2 % pour le bassin d'emploi de Sélestat contre - 1,6 % pour l'ensemble de la Région Grand Est.
- Demandeurs d'emploi / évolution sur 5 ans : + 15,6 % pour le bassin d'emploi de Sélestat contre + 10,6 % pour l'ensemble de la Région Grand Est.

3) Pourquoi aucune production d'électricité, via le photovoltaïque, sur les bâtiments communaux de Benfeld, d'autant que les besoins des bâtiments sont dans la journée ?

M. le Maire explique que cet aspect a été abordé pour chacun des projets de construction depuis l'extension du complexe sportif. Pour chaque projet, il s'est avéré que ce choix n'était pas intéressant d'un point de vue économique du fait d'une part du décalage entre la production et les besoins (été / hiver) et, d'autre part, en raison des surcoûts liés aux équipements eux-mêmes et aux dimensionnements des charpentes. Le gaz constituait à chaque fois la solution la plus économique. De plus, nous sommes soumis aux contraintes liées aux Architectes des Bâtiments de France.

4) Notre groupe demande que le conseil municipal puisse donner un avis dans le cadre des PPA et commune voisine pour l'enquête publique de la reconversion de la friche industrielle Erge de Huttenheim et sa transformation en zone d'habitation dont la majorité des futurs habitants va transiter dans les rues de Benfeld.

M. le Maire répond que le projet en question n'est pas soumis à l'avis de PPA (personnes publiques associées) et donc que la commune de Benfeld n'est pas consultée à ce titre.

Il informe le Conseil qu'il a évoqué ce projet avec le Maire de Huttenheim et que certains aspects sont en discussion en ce concerne la circulation.

Enfin, M. le Maire indique que dans le cadre de cette enquête publique, chacun a la possibilité d'exprimer son avis.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h30.

La Secrétaire de séance,  
Mme Véronique BRUDER

Le Maire,  
M. Jacky WOLFARTH.